

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 29 Juin 2018

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 22 Juin 2018

Date de publication

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) – Maryvonne CHARTIER – Marie Josée RICHARD - Pascal KNOBLOCH (Adjoints) Madame Véronique MOTHET et Messieurs Jean-Louis BOURRIAUX - Matthieu GUYON - Jacky MARCHAND – Serge MORILLON, (Conseillers).

Absents et excusés : Mesdames Fabienne MITAULT, Alexandra BOUGE Messieurs Laurent DELAFAYE , Fabrice MARCHAND, Philippe RAYNAUD,

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour :

- Trésorerie de Gençay
- Agence des Territoires de la Vienne (convention dématérialisation)
- SOREGIES : convention rénovation énergétique du patrimoine
- Eoliennes
- Voirie 2019
- Retours commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Mai 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès Verbal.

Trésorerie de Gençay

Le maire fait part au Conseil Municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale, représentée par son DRFIP, du projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Gençay à compter du 1^{er} Janvier 2019 avec en contre partie une proposition de permanence (lieux et périodicité à définir). Il rappelle que le service public est l'élément incontournable de la vie de nos territoires et que son caractère de proximité doit être préservé à tout prix, l'accueil du public constituant la mission première pour apporter un soutien aux citoyens en recherche d'information et d'aide, sans oublier son rôle très important en qualité de services comptables et fiscaux auprès des collectivités (accompagnement des régisseurs, des maires et des comptables notamment pour le suivi et la préparation des budgets).

Il propose aux membres du Conseil de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fermeture de la trésorerie de Gençay et vote à l'unanimité une motion contre cette décision demandant instamment de ne pas mettre à exécution cette fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural. Il se positionne néanmoins, en cas de fermeture, pour une demande de permanence de 3 demi-journées par semaine

Convention dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, il y a lieu de signer une convention avec la Préfecture.

Il donne lecture de ladite convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

Logiciels dématérialisation

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la dématérialisation, il y aurait lieu de compléter les logiciels actuels avec l'Agence des Territoires de la Vienne.

Tout d'abord au niveau de la transmission des actes à la préfecture (accès à la plateforme STELA) et également au niveau de la dématérialisation des Marchés Publics (Accès à la plate-forme de dématérialisation).

Il précise qu'il est en possession de devis présentés par l'AGENCE DES Territoires de la Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions et charge le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

SOREGIES – Convention d'Accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Le maire rappelle que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), créé par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) constitue l'un des éléments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie et à ce titre SOREGIES, en qualité d'acteur obligé s'engage à conseiller et accompagner les collectivités, lors de travaux de rénovation de leur patrimoine bâti, dans la réalisation et les préconisations liées aux économies d'énergie. A cet effet la SOREGIES propose à la commune une convention d'accompagnement qui entrera en vigueur au jour de sa signature et s'achèvera le 31 décembre 2020, avec une éventuelle reconduction expresse d'un an maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti et à y donner les suites qu'il convient.

Eoliennes

Le parc éolien sur le territoire de Saint Secondin est en service depuis Mars 2017. La Communauté de Communes du Pays Civraisien ayant acté une dotation de 1.750€

par mégawatt pour les communes hébergeantes, Saint Secondin qui héberge 4 éoliennes de 3MW chacune devrait percevoir une dotation totale de 21.000€. Cette dotation sera perçue sous forme de Fonds de Concours et pour ce faire il est demandé à la commune de fournir un état de dépenses à hauteur de 42.000€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour donner les suites qu'il convient à cette demande.

Voirie 2019

Le Maire rappelle que suite au transfert de la compétence voirie vers la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, un transfert de charges sera appliqué sur le budget communal 2019. Le montant de ce transfert sera calculé sur la base de 0.35 € par ml de voirie transférée (pour Saint Secondin 37 Km soit 13 000 €) et déduit de l'attribution de compensation perçue par la Commune.

Pour les travaux 2019, une enveloppe communale annuelle (Investissement et Fonctionnement) sera établie au prorata du nombre de Kilomètres de voie communale et chemin ruraux revêtus. (sur la base de 1 € du ml).

Concernant les travaux de voirie 2018, l'aide financière de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, reste sur le principe de fonds de concours mis en place par l'ex-communauté de Communes du Pays Gencéen et le montant reste constant soit 18 600 €.

Une réflexion concernant les pouvoirs de police de Voirie (permission de voirie, arrêtés d'alignement) est en cours au sein de la com com en vue d'un éventuel regroupement de cette gestion.

En conséquence après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le versement du fonds de concours à verser par la Communauté de Communes du Pays Civraisien pour un montant de 12.000€ au titre de 2018 et de 18.600€ au titre de 2019.

Retours commissions

Conseil d'Ecole

Le Maire et Madame RICHARD, ont participé au dernier Conseil d'Ecole du 26 Juin dernier. Madame RICHARD présente aux membres du Conseil le bilan de l'année scolaire 2017-2018. Elle fait part au Conseil des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2018/2019 : **55 élèves** répartis comme suit : **19 élèves en maternelles, 18 en élémentaire et 18 en primaire**. Elle rappelle également que la demande de dérogation pour le retour à la semaine de quatre jours a été validée par le Rectorat et qu'en conséquence il n'y aura plus d'activités périscolaires à compter de la rentrée 2018.

Toutefois, dans le cadre des nouveaux horaires, non encore validés définitivement par le Rectorat, il s'avère que les horaires des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) seraient reconduits deux soirs par semaine (16h/16h30) sur une période déterminée d'où le problème de garderie des enfants ne suivant pas ce soutien. Les parents demandent à la mairie s'il serait possible de bénéficier pour ces deux soirs très ponctuels d'une garderie d'une demi-heure gratuite.

D'autre part, la Communauté de Communes du Pays Civraisien, qui participait au financement des sorties scolaires et des frais de transport y afférent, considère maintenant que ces aides ne sont plus de sa compétence. Néanmoins devant le manque de décision prise à ce sujet, exceptionnellement, elle continuera son aide

pour 2018 mais pour 2019 la prise en charge sera abandonnée d'où une réflexion à tenir quant aux futurs financements avec éventuellement la création de l'octroi d'une subvention à une association communale afin de soutenir l'APE et la coopérative scolaire qui financent également en partie ces sorties scolaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attendre la rentrée scolaire pour faire le point sur le nombre d'enfants qui resteraient à la garderie et ne seraient pas concernés par les APC (frères ou sœurs par exemple) mais est d'accord sur le principe de la gratuité pour la demi heure de garderie.

L'état des travaux à prévoir à l'école pour la rentrée 2018 sont les suivants :

- Création d'un espace pour garer les vélos au sein de l'école
- Travaux de peinture dans la salle de motricité et achat de matériel
- Installation dans le couloir central d'un rouleau de liège permettant de punaiser des dessins, photos etc... évitant d'entamer la peinture des murs
- PPMS : installation alarme et mur végétal (automne)
- Voir le problème de descellement des pierres autour du tilleul de la cour (dangerosité pour les enfants)

Comité Local Eaux de Vienne

Le maire informe le Conseil Municipal que suite au rassemblement des Comités de Gençay et de Romagne sous le nom de « La Source Bleue » il convient de protéger les périmètres de protection de captage établis autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer la préservation de la ressource. Dans un souci de sécurisation du périmètre de protection immédiate un niveau de surveillance va être mis en place afin de renforcer la surveillance avec trois niveaux sécuritaires : vigilance, sécurité renforcée, urgence attentat, et l'installation d'obstacles difficiles à franchir afin d'empêcher d'éventuelles détériorations ou de déversement de substances polluantes.

Assainissement village de Faule

Le maire rappelle que faute de subventionnement le village de Faule n'a pu bénéficier d'aides pour bénéficier d'un réseau d'assainissement collectif. Dans une première phase, en collaboration avec le SIVEER, la commune étudie les conditions de passage d'une zone d'assainissement collectif en zone d'assainissement non collectif pour les habitants, et dans une deuxième phase l'établissement d'un diagnostic d'assainissement individuel de chaque habitation. Avec proposition d'éventuelles aides financières permettant aux habitants de mettre leurs habitations aux mises. Ce diagnostic sera réalisé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et les conclusions finales seront présentées aux habitants.

Questions diverses

Principe de signalements liés aux épandages de pesticides

Le maire informe le Conseil Municipal qu'un dispositif pilote de recueil et de gestion des signalements liés aux épandages de pesticides a été mis en place par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine dans le but de centraliser des signalements relatifs à des événements sanitaires liés à des épandages agricoles ou non agricoles de pesticides par des riverains, des établissements accueillant du public ou de leur représentant (mairie, gendarmerie etc...).

Cession de passage précaire : Chemin Rural des Effes à Grassais

Le maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'autorisation d'installation d'une barrière manoeuvrable sur le chemin rural, mitoyen sur la commune de Saint Secondin et celle de La Ferrière Airoux, référencé « Chemin Rural des Effes à Grassais » ponctuellement fermé pour éviter le passage d'animaux en pâturage.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise, sous réserve de l'accord écrit de la commune de La Ferrière, l'installation d'une barrière manoeuvrable sur le chemin le Chemin Rural des Effes à Grassais.

Chats errants

Madame Richard demande où en est la signature de la Convention avec l'Association 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants. Le maire fait savoir que cette convention n'est toujours pas signée à ce jour.

Numérotation et nom de rues

Madame RICHARD rappelle sa demande, lors du Conseil Municipal du 24 Novembre 2017, relative à la numérotation et attribution de noms de rues pour les villages des Roches, de Faule et de Plan.

Le maire propose une réunion de la Commission chargée de ce dossier.

Cimetière

Madame RICHARD fait le point sur le recensement des tombes du cimetière. Elle demande que la Commission Cimetière se réunisse à la rentrée pour aborder le dossier de reprise de concessions abandonnées.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le _____ à 18 heures.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.